

LES NOUVELLES SYNDICALES



N° 64 - Novembre 2011

Édito:**Partageons la parole**

Souvent nous avons eu l'occasion ici d'insister sur le bénévolat, sur la cohésion de l'équipe qui s'investit au sein du Bureau, élargi aux responsables du réseau des Délégués de massif, et du Conseil d'administration. Le syndicat avait beaucoup œuvré pour que les délégués de massif aient à leur disposition les outils adaptés: formation spécifique en octobre 2008, formation conjointe avec les élus en 2011, fonds documentaire... Parallèlement, nous avons mobilisé les ASL. À l'occasion d'une étude confiée à des jeunes ingénieurs, elles avaient été interviewées, le syndicat les avait regroupées, leur avait présenté des démarches qui gagnent... Depuis, deux expériences de PIDAF qui tendent la main aux forestiers appellent au rassemblement. Aujourd'hui enfin, plusieurs dossiers de financement européens visent les animations de terrain qui tendent à pérenniser la gestion de la forêt. Il nous a paru qu'il était temps de faire le point de tout ce qui nous relie et nous incite à "faire ensemble".

Et pour commencer, partageons l'éditorial de ce numéro.

Chers collègues,

Nous avons appris lors de notre dernière assemblée générale comment chacun de son côté, nous pouvions améliorer notre peuplement de Pins d'Alep. Prochainement, pour notre assemblée générale 2012, nous nous proposons d'aborder, au sein du massif forestier de Pont de Rhaud, des pratiques plus conviviales de notre activité, mais potentiellement tout aussi rentables.

«Isolé je serai dessouché, regroupés nous progresserons»

Des coûts divisés, des charges réparties, plus de débouchés, des projets amplifiés, une forêt mieux gérée, mieux surveillée et protégée, des interlocuteurs plus attentifs; gageons qu'au cours de notre assemblée, après avoir illustré ces évidences, nous apparaîtra la nécessité de faire exister dans chaque massif un réseau de forestiers auquel vous appartenez; organiser des « voisinades », créer ou faire vivre son ASL, se rapprocher de son délégué de massif ou devenir l'un d'eux. Cela aura le double avantage d'offrir une veille répartie et partagée des risques ou des opportunités qui apparaîtront et de renforcer le maillage de nos liens, à la fois garants de notre protection mutuelle et condition nécessaire à la

suite page 2

Sommaire:

Merci la forêt	2
CRE IV: les résultats	3
Provence Forêt Energie	3
AG du Cerpam à Mimet	4
Comités consultatifs de massif gérés par la CPA	4
Natura 2000 et la Sainte-Baume	4
Utilisation des rémanents pour le chauffage	5
Vente groupée de la coopérative	5
Elections du conseil du CRPF	6
Nouvelles de l'Union Régionale	7
PPRDF, un plan sans ambition	7
AG du Syndicat des Alpes et Vaucluse	7
Ça c'est passé... Ça se passera	8

L'humeur du faune:**Embellie?**

... au moins éclaircie, c'est sûr.

Il est des périodes qui semblent sourire.

Lorsqu'en octobre 2008 votre Syndicat osait inscrire dans sa doctrine en dix points "Réhabiliter le pin d'Alep est un véritable enjeu", il lui a fallu bien du courage! Et il a subi bien des railleries, quand ce n'était pas de violentes réprobations. Quand l'an dernier il s'est associé aux Communes Forestières pour reprendre à son compte un projet de qualification que les "autorités" avaient poliment écarté, il a suscité beaucoup de perplexité. Quand il a fait de cette question le thème de son assemblée générale (ce n'est pas si vieux), il a fait sourire... Et voilà que les acteurs publics invitent à tour de rôle O. Chandieux (Sté Alcina) à venir leur présenter l'exposé qu'il avait préparé pour nous: signe que l'idée fait son chemin... Voilà que le tour de table pour financer les études recueille l'aval des instances nationales puis s'élargit sans grande difficulté auprès des partenaires locaux, qui se montrent intéressés les uns après les autres. Voilà que le PRIDES lance sur ce même thème une étude complémentaire qui vient heureusement s'articuler avec celle que peaufine désormais l'association France Forêt PACA, constituée dans ce contexte. L'Université s'en mêle, le CIRAD récidive, et l'association Forêt Méditerranéenne, qui avait labouré ce terrain là dès 1985, en remet une couche...

Pendant ce temps, la Coopérative mène un chantier exemplaire à Orgon où les pins sont valorisés en plusieurs produits différents diffusés avec valeur ajoutée sur plusieurs circuits simultanément, y compris à l'exportation. Plus loin, une Commune souhaite fédérer les propriétaires privés autour d'un projet d'alimentation pérenne en circuit court du réseau de

suite page 2

suite édito

future commercialisation profitable de nos produits. S'il existe une unité de mesure rentable de la forêt, elle se mesure à l'échelle d'un Massif, ceci lié tant à la mécanisation qu'au tri qualitatif nécessitant un périmètre de prospection, puis de mobilisation élargi.

C'est à nous qu'il appartient de gérer la forêt profitable et pérenne que nous souhaitons transmettre: l'énergie collective multipliera nos chances de succès.

Jean-Pierre Hueso



Rejoignez-
Vous !

suite humeur du faune

chaleur local. Ailleurs, c'est le PIDAF qui encourage et aide la renaissance d'une ASL pour une gestion concertée...

Et ces actions sont favorablement accueillies par les réseaux internationaux d'échange d'expérience: Forêt Modèle cet été, peut-être ProForBioMed demain. L'un porté par la Région et l'autre sur fonds européens, se proposent de capitaliser les exemples de gestion durable de la forêt méditerranéenne comme acteur de l'économie locale.

Que de chemin en trois ans! Si le Capitole semble aujourd'hui proche, souvenons-nous que la Roche Tarpéienne n'en est jamais loin! Prudence, donc. Gardons-nous de tout enthousiasme excessif. Il semble bien pourtant que le bon vieil adage se vérifie: "Aide-toi et le ciel t'aidera".

Alors, amis forestiers, redécouvrez que gérer sa forêt porte ses fruits. C'est le moment.

Sylvain

Idées reçues

La Fédération des Forestiers privés de France vient de publier une petite brochure intitulée « 36 idées reçues sur la forêt et le bois ».

En 36 fiches bien écrites et bien illustrées, cet ouvrage constitue un bon moyen pour parler d'une seule et même voix face à plein de préjugés et pour tordre le cou à des certitudes souvent affirmées de manière absurde dans différentes réunions, si ce n'est dans les salons des préfectures.

Il y a des vérités qu'il est bon de dire et de redire, la lecture de cet ouvrage nous en rappellera un certain nombre.

A lire sans modération et à faire découvrir à vos proches.

Le syndicat 13 en a commandé à la fédération et les tient à votre disposition.



Merci la forêt

Déclinée à travers cette signature unique et fédératrice, « **Merci la forêt** », la campagne de communication 2011 de France Bois Forêt s'adresse à la fois au grand public, à tous les professionnels de la prescription, aux utilisateurs de bois et aux jeunes générations.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'Année Internationale des Forêts proclamée par l'ONU, et dans la continuité de l'Année de la Biodiversité. Elle porte la labellisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire: MAAPRAT.

Au programme en 2011: des affiches dans les gares, des spots métiers diffusés sur France Télévisions, des kits et expositions pour les professionnels, des documentations dans les écoles, des annonces dans la presse.

Ils permettront de faire découvrir à tous les publics la richesse et le potentiel des forêts de France et du matériau bois.

Notre adhérente Lise Truphème a été l'une des figures de l'un de ces spots télévisés.

Bravo pour cette campagne, mais n'oublions pas que si, après la Suède et la Finlande, la France est le 3ème pays européen pour sa surface forestière, c'est aussi grâce aux forestiers.

Alors « **Merci les Forestiers** »

Gérard Gautier

Lexique

des sigles et acronymes les moins connus utilisés dans ce numéro et qui ne sont pas explicités dans le texte:

- CEMAGREF: centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts. Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement.
- CIRAD: centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement. Répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement.
- DDTM: direction départementale des territoires et de la mer.
- PRIDES: pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire. Rassemblent des entreprises d'un même secteur d'activité en les incitant à coopérer.
- RTE: réseau de transport de l'électricité. Exploite, entretient et développe le réseau électrique haute tension.

A lire dans "Forêts de France", à voir sur les sites Internet...

N° 545 juillet/août 2011: le propos de Luc Bouvarel sur la visite de N. Sarkozy en forêt privée; la rubrique "valoriser sa forêt" et le dossier sur les SIG.

N° 546 septembre 2011: la brève p.5 sur Forêt Modèle PACA; le dossier PDM et plus particulièrement l'encadré p.27 sur PACA; et un modèle de lettre à EDF pour les dommages à l'occasion de travaux d'élagage.

N° 547 octobre 2011: l'excellent dossier sur la CVO et le coup d'œil instructif sur la foresterie aux États Unis.

N° 548 novembre 2011: le très utile dossier sur les documents de gestion durable, avec le mode d'emploi "spécial Natura 2000" et le point sur les assurances.

Nos sites rajeunissent:

avez-vous visité www.ofme.org, le site renoué de l'OFME? Testé sa cartothèque interactive? Rappelons que ce site accueille notre journal.

Lui aussi, www.foretriveefrancaise.com, le site de la Fédération a fait peu neuve!

Mobilisation et débouchés de nos bois

CRE IV : les résultats

25 septembre 2007

Le Grenelle met en avant le fort consensus politique sur le thème:

"produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts".

26-27-28 septembre 2008: assises de la coopération forestière Européenne.

Un engagement solennel a été signé par l'ensemble des coopératives forestières pour participer activement à l'objectif corollaire du Grenelle d'atteindre le ratio de 23% d'énergies renouvelables dans le total de la consommation d'énergies. Y participer pour un cinquième de ce ratio ! Voilà quel était cet engagement grâce à la biomasse.

Le rapport transmis à Monsieur PUECH par France Forêt a abordé les thèmes:

- gestion forestière,
- fonctionnement des entreprises,
- développement de l'utilisation du bois,

avec, entre autres, la production d'électricité issue de la cogénération.

L'ensemble de ces travaux et de leurs résolutions a débouché sur les appels à projets CRE3 et CRE4 (CRE =Commission de Régulation de l'Energie, sachant qu'il y avait déjà eu deux autres appels à projet dans les années précédentes :CRE 1 et CRE 2).

Déjà, CRE3 mettait en avant les réseaux de chaleur avec comme critère un rendement de 50%, la vapeur résiduelle pouvant faire tourner les turbines et permettre une éventuelle production électrique.

CRE4, par notre intervention, a ramené à 30% le rendement énergétique rendant ainsi possible la production essentiellement d'électricité.

L'énergie résiduelle pouvant alors être utilisée accessoirement par un environnement industriel.

L'appel à projets en a mis 15 en avant, parmi lesquels une unité de valorisation de biomasse implantée sur le site de NICOPOLIS (près de BRIGNOLES, dont la cogénération serait productrice de 20 Méga Watt électriques injectés dans le réseau RTE varois!)

Quatre années de travail ont débouché sur cette acceptation d'un projet porté par INOVA FRANCE, soutenu par les collectivités locales et le Conseil Général du Var avec l'appui, pour les perspectives d'implantations périphériques d'entreprises gourmandes en vapeur, par Var Investissement.

Le besoin en biomasse est de 68,2 Méga Watt thermiques, soit 20 tonnes/heure avec PCI de référence de 12 MJ/Kg.

Le plan d'approvisionnement porté par la Coopérative PROVENCE FORET intègre:

- 56 000 tonnes prélevées sur les propriétés des adhérents de la CPF du Var,
- 2 000 tonnes prélevées sur ceux de l'ASL,
- 63 000 tonnes en fournitures de non adhérents (+ exploitants forestiers),
- 32 000 tonnes issues des propriétaires syndiqués non adhérents,
- 7 000 tonnes issues des forêts communales,
- 12 000 tonnes issues des forêts domaniales.

Avec en plus, les déchets verts des villes varoises souhaitant participer à l'opération IVB.

L'essentiel de la biomasse est tiré des forêts varoises. L'investissement est de 90 millions d'euros.

Sur le site de BRIGNOLES, avec la création de 47 emplois et dans le var, création de 60 emplois liés à la mobilisation, la collecte et le transport.

Délais :

- 2012 à mi 2013, permis de construire et autorisations,
- mi 2013 à fin 2014, construction,
- début de l'approvisionnement début 2015 et essais consécutifs jusqu'à mi 2015,
- exploitation à partir de 2015.

CRE4 a également mis en avant la restauration de la tranche n°4 de la centrale de production électrique de Provence à Gardanne. Celle-ci devrait fonctionner à partir de la biomasse.

A suivre!

G.Franco

Président de la coopérative Provence Forêt

Un des projets CRE IV dans les Bouches-du-Rhône La centrale thermique de Gardanne

Le projet de l'allemand E.on, de convertir partiellement à la biomasse sa centrale thermique au charbon de Gardanne, a enregistré une première avancée.

Le Gouvernement, par le ministère de l'industrie, a donné son avis favorable à cette reconversion. Cependant, la procédure est encore longue car soumise à un processus d'autorisations complexe.

Le coût financier estimé de l'installation de cette chaudière au bois d'une puissance de 150 MW avoisinerait les 140 millions d'euros.

Elle permettrait, selon E.on, de réduire de 600 000 tonnes les émissions de CO2 des Bouches-du-Rhône.

Provence Forêt Énergie

Provence Forêt lance une nouvelle activité de vente directe au grand public de bois énergie (bûches, plaquettes, granulés).

L'objectif est de rechercher des solutions pour valoriser le bois des adhérents à la coopérative et fournir un produit dont la qualité est maîtrisée du producteur au consommateur final, avec une logique de circuit court.

Afin de réussir cette opération, il faut que l'offre de Provence Forêt soit comparable à la concurrence.

Dans le cas du bois bûche, il s'agit essentiellement de chêne pubescent et de chêne vert issus de coupes pratiquées chez les adhérents. Pour cela nous proposons du bois en bûches de 1m, 50 et 30 cm, sec.

Ses adhérents confient leur bois à Provence Forêt, qui réalise l'exploitation avec des entreprises respectant les impératifs fiscaux et sociaux leur incombant, mais aussi des impératifs de prise en compte de l'environ-

nement (PEFC, ISO 14001), le conditionne et le livre.

Pour la fourniture de granulés, nous proposons plusieurs conditionnements:

- en sac de 15 kg,
- ou en conditionnement réutilisable sous forme de seau,
- en big-bag de 1 tonne.

Ces granulés sont fournis par un producteur local qui se fournit en bois locaux.

La plaquette forestière se décline principalement en plaquette P45 à 25 % d'humidité, issue de peuplement résineux locaux n'ayant pas trouvés d'autres valorisations (ex: bois incendiés).

Pour la plaquette forestière, il s'agit bien de bois local traité en totalité par Provence Forêt; ce combustible complète l'offre tout en sachant que pour l'instant il ne concerne que très marginalement les particuliers, mais plutôt les collectivités.

La plaquette forestière s'utilise aussi pour l'agrément de parterre de fleurs, en paillage, en remplacement des écorces de pin ou autre paille de coco.

Le lancement de cette nouvelle activité est possible grâce à une collaboration avec une entreprise de Lambesc; c'est sur cette commune que se trouve la plate forme de Provence Forêt.

Les livraisons sont possibles dans une grande partie des Bouches-du-Rhône et dans le sud Vaucluse.

N'hésitez pas à contacter Provence Forêt pour plus d'information au 04 42 90 73 37.

Nous espérons vous satisfaire pleinement par la qualité de notre service et la compétitivité de nos prix.

Tiziano Panini

Directeur de Provence Forêt

Des chèvres dans nos forêts: AG du Cerpam à Mimet

Le CERPAM, Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée, se réunissait le 27 septembre à Mimet pour tenir son assemblée générale.

Plus de 150 personnes se sont retrouvées au domaine communal de Fontbelle où Thierry Faure les accueillait avec ses 120 chèvres du Rove.

Au-delà de l'aspect statutaire de cette journée, la matinée fut consacrée à la visite de l'exploitation et à une série de témoignages sur les différents aspects du pastoralisme en forêt, l'élevage, la chèvre du Rove, la réglementation, etc...

A la demande du Cerpam, notre syndicat est intervenu pour témoigner de nos expériences et de l'intérêt de nos forêts à être parcourues par des troupeaux. Nous avons d'ailleurs organisé il y a quelques années une journée technique sur le sujet dans cette même exploitation.

Nous avons rappelé combien nous étions convaincus que le pastoralisme participe d'une bonne gestion des forêts:

- c'est le témoignage d'une vie en forêt, et du partage des différents usages de la forêt,
- c'est une présence, donc une surveillance,
- c'est un complément indispensable à l'équilibre écologique au sens noble du terme; tous les animaux ont leur place dans les espaces naturels. La biodiversité c'est aussi cela.

Sur un plan plus technique les forestiers ont pu constater:

- qu'un troupeau bien mené réduit le développement des strates herbacées et ligneuses. Le volume de la biomasse est réduit ce qui est favorable en cas de départ d'incendie,
- que le pâturage, s'il est bien conduit, peut favoriser certaines essences forestières « souhaitées » aux dépens d'autres dont on veut limiter le développement,
- que la présence du troupeau se traduit par une certaine ouverture de l'espace favorable au développement du petit gibier,
- que bien souvent l'éleveur, pour compléter l'alimentation des bêtes, remet en culture certaines parcelles agricoles abandonnées ce qui a pour effet de retrouver de l'usage à ces espaces à l'abandon.

Pour toutes ces raisons, nous proposons que le choix du pastoralisme soit intégré aux Plans Simples de Gestion des propriétaires forestiers ou à défaut dans le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles et que des règles précises soient écrites dans le cadre d'une Convention de Pâturage afin que chacun soit bien intégré à la gestion du territoire. La connaissance du terrain doit permettre de vérifier la bonne adéquation entre la pâture et le milieu végétal.

Un zonage peut être imposé, désignant les espaces où le pâturage doit être intensif, là où il est interdit et là où il est admis: par exemple à l'issue d'une coupe, il est recom-

mandé de laisser la végétation se régénérer pendant quelques années avant de remettre le troupeau.

Ce zonage peut évoluer au fil du temps en fonction de l'évolution de la croissance de la forêt; ce type de document évolutif permet d'entretenir un dialogue régulier entre l'éleveur et le propriétaire forestier.

Au-delà de la gestion forestière, il faudra régler d'autres interfaces dans les différents usages de la forêt, éviter les conflits d'usage sera aussi le rôle du propriétaire forestier.

L'ensemble de ce dispositif ne peut être vécu de manière harmonieuse sans une parfaite entente entre les partenaires et le choix de ceux-ci est déterminant, le dialogue doit être constant pour éviter tout dérapage, un bilan régulier doit être fait et, avec l'expérience, un réajustement peut être nécessaire.

En conclusion, il apparaît que le propriétaire forestier peut trouver beaucoup d'intérêt et peu de contraintes à l'ouverture de sa forêt au pastoralisme.

Il faut continuer à chercher des propriétaires forestiers motivés, des collectivités convaincues et des éleveurs entreprenants.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Sabine Débit au Cerpam
Téléphone: 04 42 23 86 14
E-mail: sdebit@cerpam.fr

Gérard Gautier

Réunions des comités consultatifs de massif gérés par la CPA

Montaiguet

La réunion du comité consultatif du massif du Montaiguet s'est tenue à Meyreuil le 15 septembre 2011.

Elle a réuni près de 25 personnes concernées par la problématique feux de forêt. L'été 2011, grâce essentiellement à la météo, n'a connu qu'un seul départ de feux sur le massif, rapidement maîtrisé.

Les interventions forestières dans les zones boisées à risques prévues dans le cadre du PIDAF ont permis de réduire la masse combustible. Elles seront poursuivies en 2012.

Le conseil général par l'intermédiaire des Sapeurs Forestiers a également réalisé la quasi totalité du programme 2011, en particulier en bordure des pistes DFCl.

Des essais de brûlage dirigé devraient être mis en place dès que les conditions climatiques le permettent.

La réunion s'est ensuite terminée par une série de questions-réponses sur des points particuliers du massif. Merci donc à Carine qui a animé cette réunion.

Trévaresse

Comme c'est désormais l'habitude, la CPA a réuni les acteurs de la forêt dans le massif de la Trévaresse et de la Chaîne des côtes, pour présenter le bilan de la saison 2011 et ouvrir la concertation sur le programme 2012. La nouveauté est que deux exposés ont permis de présenter dans une même réunion l'ensemble du massif couvert par le PIDAF. Saluons la sagesse des responsa-

bles d'avoir ainsi surmonté le handicap du découpage entre partie sud gérée par la CPA et partie nord administrée par le syndicat du PIDAF, auquel la CPA apporte à présent son concours pour la mise en œuvre. Après qu'ait été réalisé l'essentiel des opérations visant à protéger en fait les abords des noyaux habités de Venelles et Saint Cannat, l'effort portera sur les coupures entre les massifs des Côtes et de la Trévaresse ou au cœur de ce dernier. Si notre syndicat approuve les orientations proposées et peut en expliquer le bien fondé, il reste très réservé sur l'annonce du recours aux servitudes que prétendrait imposer la DDTM. A suivre...

Guy Roubaud
Denis Revalor

Natura 2000 et la Sainte-Baume

Fin juin s'est tenue une première réunion de concertation en vue de l'extension du site Natura 2000 de la Sainte-Baume.

Il s'agit pour l'essentiel de couvrir l'ensemble du massif, la zone initiale ayant pour but principal visiblement de dégager des fonds pour canaliser les visiteurs de la partie nord de la Sainte-Baume (Nans, Plan d'Aups).

La procédure d'extension prendra plusieurs années. La zone considérée a peu d'impact sur le département des Bouches-du-Rhône. Qui plus est, il s'agit pour l'essentiel du Domaine de Saint-Pons, propriété du Conseil Général. Vigilance cependant et nécessité de rappeler que les propriétaires forestiers ont toute leur place.

Au cours des débats, beaucoup d'intervenants ont leur avis sur la gestion

des zones Natura 2000 en oubliant en l'occurrence les propriétaires forestiers concernés (Cuges et Gémenos).

A noter qu'une charte sera proposée, qui devrait permettre aux propriétaires concernés s'engageant dans une gestion durable, d'obtenir une exonération de la taxe foncière. A suivre donc lors de la prochaine réunion fin 2011.

Luc Chauvel

Le pétrole, la crise économique, le poids du chômage: des éléments qui peuvent sauver la forêt méditerranéenne.

L'exploitation de la forêt contribue:

1) à éviter le rajout de CO2 dans l'atmosphère, en brûlant les rémanents (aujourd'hui laissés sur place) à la place du pétrole.

2) à diminuer le déficit commercial de la France en remplaçant une partie du pétrole et du gaz par le bois de chauffage.

3) à diminuer la masse combustible et améliorer la pénétration dans les massifs forestiers et ainsi réduire les coûts des dispositifs de lutte contre les incendies.

4) à employer plus de main d'œuvre, ce qui n'est pas négligeable par ces temps de chômage, et ainsi moins de déficit de la protection sociale.

De nombreux organismes privés et publics (associations, syndicats de propriétaires,

CRPF, ONF, communautés de communes, communes forestières...) essaient chacun de leur côté de remettre en marche l'exploitation de la forêt, délaissée jusqu'à aujourd'hui. Malgré les multiples réunions organisées par les uns et les autres, beaucoup reste à faire pour optimiser la sauvegarde et l'exploitation de notre forêt.

Pour organiser la sylviculture de façon durable et avec le moins de subventions possibles, il faut en priorité que tous soient convaincus qu'il vaut mieux produire une thermie avec du bois qu'avec des combustibles fossiles (quatre tonnes de bois équivalent à mille litres de fuel). Pour cela, le bois utilisé comme combustible doit être payé à son juste prix: au moins celui qui permet de rémunérer la main d'œuvre nécessaire.

En plus des avantages immédiats cités, le fait d'exploiter la forêt crée un réservoir de bois d'œuvre pour les années futures.

Aujourd'hui, tout le matériel nécessaire pour la récolte du bois et son utilisation pour le chauffage existe, il ne manque plus que la volonté de l'utiliser. Seules les collectivités ont le pouvoir d'enclencher le processus.

Les réunions, les discussions doivent maintenant laisser la place à l'action: toutes les bonnes volontés, publiques et privées, doivent s'unir pour mettre en route des opérations pilotes qui prouveront que la filière bois a de l'avenir. Il faudra sans doute, pour une meilleure efficacité à moyen et long terme, réorienter certains budgets utilisés actuellement.

Robert Pieulle

Un pas important vers l'utilisation des rémanents et bois déchiqueté pour le chauffage.

Jusqu'à ce jour, seules les chaudières de grande puissance étaient capables d'utiliser comme combustible les broyats de bois issus de rémanents.

Aujourd'hui il est possible de trouver sur le marché des chaudières de 0,2 à 30 MW capables de brûler ce type de combustible.

Ces chaudières sont équipées de brûleurs type volcan modifié: la vis sans fin (vis d'Archimède) a été remplacée par un vérin poussant un piston qui introduit le combustible dans le brûleur. Ce procédé permet

d'utiliser des broyats de granulométries disparates (des corps étrangers, même des pierres, ne bloquent pas le système). La chambre de combustion doublée de revêtements réfractaires permet de brûler des produits plus humides grâce à une température de combustion plus élevée (850°). Un système de décendrage permet un automatisme complet du système.

Pour une alimentation sans problème de la chaudière, il est impératif que le stockage du combustible soit fait sur un fond mouvant et que le convoyeur du produit entre le

stockage et la trémie de la chaudière ne soit pas non plus une vis sans fin.

Ce type de chaudière conserve la même souplesse de régulation obtenue par un foyer à vis.

Une chaudière de ce type (200 KW) est installée chez moi depuis ce printemps et fonctionne sans problème.

Cette chaudière est visible sur rendez-vous.

Robert Pieulle

Vente groupée de la Coopérative

Le 7 octobre 2011 la coopérative a organisé sa vente groupée annuelle.

Cette année il a été décidé d'essayer la formule de vente groupée par correspondance. Elle a l'avantage de réduire la partie logistique de l'organisation qui, chaque année, était une charge bien lourde pour l'ensemble du personnel de notre coop.

Cette année 33 lots étaient mis à la vente dont à peine 4 pour les Bouches-du-Rhône. Les plis ont été ouverts en présence de deux administrateurs de la coopérative et du représentant du syndicat des exploitants forestiers.

Seuls 5 lots ont été invendus et 1 a été retiré.

Les lots étaient constitués de bois résineux et feuillus, répartis dans les différents départements de la région: l'ensemble représente un volume de bois mobilisés de 11 126 m3 pour les résineux et 9 083 m3 pour les feuillus. L'ensemble couvre une superficie de 332 ha.

Les prix des différentes offres sont de nouveau très dissemblables, avec des écarts importants pouvant atteindre de 30% à plus de 50% de différence selon les lots.

Ces résultats sont toujours très surprenants mais, dans le cas présent, les propriétaires peuvent être satisfaits.

Compte tenu de cette réussite, il nous paraît intéressant de demander au conseil d'administration de Provence Forêt de réaliser une deuxième vente dans l'année, ce qui ne pourra que rassurer les exploitants forestiers qui reprochent souvent aux propriétaires forestiers privés de ne pas assez mettre de lots sur le marché.

Ainsi nous allons dans le sens du PPRDF qui veut mettre en œuvre une plus grande mobilisation de nos bois sans oublier de « protéger mieux tout en produisant plus ».

Gérard Gautier

Election du conseil du CRPF

Les élections du conseil du CRPF se sont déroulées en deux étapes:

- le 7 juin pour l'élection du Collège Départemental,
- le 7 juillet pour celle du Collège Régional.

Le nouveau Conseil, élu pour 6 ans, comprend 12 membres:

- 7 conseillers au titre du premier collège
- 3 conseillers au titre du second collège
soit 10 propriétaires élus (et autant de suppléants).
- 2 conseillers de droit: le président de la Chambre Régionale d'Agriculture et un représentant du personnel.

Collège Départemental

	Titulaire	Suppléant
04	Xavier Farjon	Isabelle de Salve
05	Jean Carles	Jean Bourcet
06	Jacques Varonne	Max Bigatti
13	Daniel Quilici	Emmanuelle Dupré
83 PSG	Michel Dard	Frédéric Roux
83 CBPS	Francis Goudard	Florence Lanliard
84	René Reynard	Thomas Montagne

Collège Régional

	Titulaire	Suppléant
	Bernard Pinatel (04)	Jean Falcoz (83)
	Jean-Michel Meige (06)	Robert Cancé (05)
	Lise Truphème (13)	Françoise Desnuelles (84)

La première session de ce nouveau conseil s'est tenue le 6 septembre à la Préfecture de Région à Marseille. Elle était destinée, entre autres, à organiser l'élection du Président et du bureau.

Daniel Quilici a été réélu Président du Conseil.

Jean Carles et Michel Dard ont été respectivement élus 1^{er} et 2^{ème} Vice-Présidents.

Les conseillers du CRPF qui ont été désignés au Conseil d'Administration du CNPF sont:

Titulaires: Daniel Quilici et Bernard Pinatel

Suppléants: Jean Carles et Michel Dard

Sur proposition de Daniel Quilici, Bernard Pinatel a été nommé Président d'Honneur et M. Valentin a été nommé Conseiller d'Honneur.

Ont été ensuite examinées les désignations à opérer pour l'ensemble des commissions.

François Jauffret

Formation « Environnement et Gestion Forestière »

A l'initiative du CRPF PACA, 3 journées de formation ont été organisées début juillet 2011 dans le secteur Ouest de la montagne de Lure aux alentours de Banon. Cette formation était destinée à tous les propriétaires forestiers sur le thème général : « mieux prendre en compte l'environnement dans la gestion forestière »

Apprendre à déterminer simplement de manière ludique la biodiversité que peut accueillir notre forêt et la prendre en compte dans notre gestion.

Le programme très vaste était parfaitement adapté aux préoccupations des proprié-

taires forestiers qui souhaiteraient améliorer leurs connaissances sur :

- les dynamiques de la végétation,
- le rôle du sylviculteur,
- comment fonctionne une association de propriétaires forestiers,
- qu'est-ce que l'écosystème forestier,
- les dispositifs de protection environnementale,
- « Natura 2000 »: enjeux, contraintes et avantages pour les propriétaires,
- l'indice de la biodiversité potentielle,
- l'environnement, composante de la gestion forestière durable.

Un vaste programme très intéressant voire passionnant avec ses exercices pratiques en milieu forestier.

Un grand merci aux intervenants du CRPF PACA et du PNR du Luberon, qui ont réussi à captiver notre attention sur des sujets variés et quelquefois complexes, mais toujours avec l'objectif de nous transmettre des connaissances qui nous seront utiles pour la gestion de notre forêt et dont la mise en application participera à la valorisation de notre patrimoine.

Antoine Hueso

Forinvest business angels

Business Angel... Qu'es aquò? Petit rappel!
« Un Business Angel est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise innovante à potentiel et qui, en plus de son argent, met gratuitement à disposition de l'entrepreneur ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

Les propriétaires forestiers peuvent désormais devenir des « Business Angels » afin d'apporter à la filière bois une aide précieuse destinée à lui assurer un développement dont elle a tant besoin, et dont, nous aussi, avons tant besoin ».

L'association compte désormais 75 adhérents.

Plusieurs dossiers ont été analysés et trois d'entre eux ont été sélectionnés, une qua-

rantaine d'adhérents a investi pour un montant de 700 000 € dans des entreprises de la filière bois: entreprise de construction en bois, scierie qui s'est spécialisée dans un nouveau produit et une entreprise fabriquant et distribuant des granulés pour l'énergie.

Au delà de l'envergure nationale de cette association, il apparaît dorénavant et déjà que les investisseurs locaux sont une cible déterminante et les réunions faites sur les lieux d'activité de ces entreprises ont été un succès.

A ce jour, il est trop tard pour les investissements ISF 2011. Mais n'oubliez pas que vous pouvez encore utiliser le crédit d'IRPP pour tous vos investissements jusqu'au 31 décembre 2011. Le taux est de 22% cette année mais il sera sans doute légèrement

raboté, probablement à 20%, pour l'impôt sur les revenus de 2011 à payer en 2012.

Actuellement l'association étudie cinq nouveaux dossiers d'entreprises dans des domaines variés: bois énergie, construction bois, fabrication d'objets en bois, technologies innovantes... L'instruction de ces dossiers est en cours et ils pourront être proposés dans les prochaines semaines.

Nous espérons que, chez nous, des dossiers vont bientôt pouvoir vous être proposés.

Si vous connaissez des entreprises susceptibles d'intéresser le réseau et qui souhaitent se développer dans l'esprit « Angels », n'hésitez pas à contacter l'association **Forinvest Business Angels**.

Gérard Gautier

Nouvelles de l'Union Régionale

À la suite du renouvellement du Bureau le 7 mai, la nouvelle équipe* s'est mise au travail dès que possible.

Se fixant dans un premier temps des règles de fonctionnement, elle s'est réunie dès le 20 mai, puis régulièrement tous les mois depuis, à Aix ou à Nice, en formation de Bureau ou plus restreinte selon les besoins de l'actualité.

Reçu dès le 6 juin à l'invitation de Georges Franco, Président de la Coopérative, qui souhaitait savoir quelles étaient les attentes de l'Union à l'égard de son organisme, le nouveau Bureau a été amené à esquisser quelques pistes. Il notamment souligné que seul le recueil et la synthèse des aspirations de chacun des syndicats qui composent l'Union, lui permettraient de donner des orientations à la Coopérative, et plus généralement d'établir une véritable "feuille de route".

La priorité pour l'été était donnée: rencontrer chacun des quatre syndicats pour mieux connaître les spécificités de son territoire, recueillir sa vision des enjeux forestiers sur celui-ci et connaître ses attentes vis à vis de l'Union.

Tributaire du calendrier de chaque syndicat, ces rencontres se sont étalées sur tout l'été,

la première avec le Var, bientôt suivie du syndicat des Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Vaucluse, puis celui des Bouches-du-Rhône et enfin les Alpes Maritimes.

La synthèse de ces riches moments d'échanges est en cours. Elle appellera forcément des compléments. Mais un premier éclairage sera soumis au prochain CA de l'Union, qui devrait se réunir avant la fin de l'année.

Cependant, l'action de l'Union ne se limite pas à l'établissement de ces orientations stratégiques. Trois autres fronts sont simultanément ouverts: d'une part, les actions en cours se poursuivent, d'autre par la Fédération la mobilise régulièrement sur des dossiers nouveaux, enfin nos partenaires n'ont pas tardé à la solliciter.

Pour les dossiers en cours, les représentants mandatés ont continué leur mission. Ainsi tout particulièrement pour le PPRDF qui, sous l'impulsion de Jean Carlès (05), a mobilisé l'ensemble des syndicats durant tout l'été. Ainsi également pour France Forêt PACA qui s'est constituée en association durant l'été. Citons également le dossier Pin d'Alep, ou la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers qui s'est réunie récemment. Au fur et à mesure de leur

disponibilité, les comptes-rendus de ces travaux sont diffusés à chaque syndicat par courriel.

Pour les thèmes nouveaux, la Fédération nous alerte fortement sur les conséquences des réglementations environnementales qui se mettent en place. Il faut saisir le préfet de région pour qu'il associe la forêt privée à la déclinaison régionale de celles-ci. Xavier Farjon (04) est déjà impliqué sur ce volet et sera mandaté lors du prochain conseil pour être notre représentant.

Enfin, le président a participé à diverses manifestations où l'Union était invitée ou partie prenante: Forêt Modèle à Cogolin (83) puis à Valabre, Assemblée Générale de Fibois 06-83 à Nice, celle de Bois des Alpes à Veynes (05) suivie du Réseau Alpin d'échanges sur les projets bois-construction, présentation de la démarche ProFor-BioMed. L'Union a noué également des contacts avec le CEMAGREF, ainsi qu'avec le PRIDES qui lui propose d'entrer à son Conseil d'administration. Enfin, elle a pris part aux Assises du Bois à Aix.

* L'équipe est composée de Jacqueline Roux (06) trésorière, Bernard Lieutier (83) vice-président, Xavier Farjon (04) secrétaire et de Denis Revalor (13) président.

PPRDF: chronique de l'accouchement laborieux d'un plan sans ambition

La loi LMA a prévu l'élaboration des plans pluriannuels régionaux de développement forestier, qui ont vocation à orienter les aides publiques vers les actions jugées prometteuses d'une plus grande mobilisation des bois.

Sur fond de rivalités entre les chambres d'agriculture et les organismes de la forêt, un comité d'élaboration a été mis en place par le préfet de région où l'Union a difficilement obtenu une place: Jean Carlès en est le titulaire.

La méthode adoptée, qui part du constat de l'existant dressé par les techniciens de l'ONF et du CRPF avec l'aide des communes forestières, a conduit à identifier 19

massifs où un capital de bois sur pied facilement mobilisable est disponible. Afin de les hiérarchiser, une grille de lecture les a pondérés en fonction des scieries ou plates-formes de bois-énergie existantes ou en projet se trouvant à proximité.

Durant tout l'été, diverses réunions de travail et consultations n'ont pas permis d'introduire formellement la prise en compte du potentiel à venir de forêts aujourd'hui sous-exploitées faute de dynamique territoriale. Ainsi le plan s'est privé de toute dimension prospective.

La rédaction de fiches par massif a été confiée dans chaque département à un "pilote" qui devait réunir à cette fin les parte-

naires concernés. Selon divers échos, cette collaboration n'a guère eu lieu. Dans les B-du-Rh, non seulement le syndicat n'a pas été interrogé, mais sollicitant de lui-même le pilote M. Martelli, il n'a pu obtenir la moindre réponse!

Cependant, via l'Union, les syndicats ont reçu pour examen les fiches telles qu'elles ont été produites par les pilotes, et ont pu faire leurs observations.

Mais l'insatisfaction généralement partagée autour de ce plan a conduit à différer la validation des fiches, qui ne seront finalement présentées à la discussion du comité que le 12 décembre.

A.G. du Syndicat des Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Vaucluse

Le syndicat des trois départements des Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Vaucluse tenait son Assemblée Générale le 24 septembre à Méolans (04), dans la salle de la Maison du Bois située au hameau de La Fresquière.

Choix particulièrement judicieux: la Commune de Méolans s'est engagée dans la réalisation de cette Maison du Bois, élégante construction bois qui combine un centre

d'information sur le matériau local, un parcours de découverte de ses usages traditionnels et d'exposition des productions d'aujourd'hui permettant d'apprécier les savoir-faire d'un artisanat local bien vivant, un lieu de réunion et d'animations. Un atelier pédagogique, juste séparé du corps principal par la chaufferie-bois, évidemment-permet de voir mis en pratique les gestes du menuisier-tourneur.

Parmi les aspects statutaires, l'examen des perspectives 2012 donnait l'occasion d'un passionnant exposé sur le sylvopastoralisme par le correspondant local du CERPAM.

Après le déjeuner au gîte tout proche, pendant la réunion du Conseil d'Administration, les autres participants ont pu assister à une démonstration de tournage spécialement réalisée pour eux.

Ça s'est passé:

le 1^{er} juillet: Réunion de synthèse de la démarche "Forêt modèle" à Valabre.

le 4 juillet: Actualisation de la Charte du massif de Ste Victoire.

le 5 juillet: Comité technique annuel du CRIGE.

du 7 au 9 juillet: Formation à la prise en compte de l'environnement dans la gestion forestière, à Banon (04), par le CRPF.

le 8 juillet: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 20 juillet: Conseil d'Administration du Syndicat.

le 5 août: RV avec le maire de Lambesc: projet énergie de la Commune et de valorisation des bois locaux.

le 5 août: Réunion du Bureau et visite de la chaufferie Pieulle.

le 31 août: Assemblée générale constitutive de l'Association France Forêt PACA. Désormais dotée de la personnalité morale, l'association regroupant les producteurs de bois de la région (ONF, forêt privée et CoFor) pourra porter des projets, tel celui de qualification du Pin d'Alep. D. Quilici en a été élu président, D. Revalor le trésorier.

le 2 septembre: Réunion au CRPF (Arbois) pour le projet Life dans les Alpilles, qui se propose de relancer l'animation de la forêt privée sur ce massif.

le 2 septembre: Dossier Pin d'Alep avec CoFor et PRIDES: coordination des études de nos deux structures et échange croisé de représentants aux comités techniques.

le 6 septembre: Installation du nouveau CA du CRPF.

le 12 septembre: Dossier Pin d'Alep avec CoFor: adaptation du cahier des charges en fonction des évolutions récentes.

le 15 septembre: Relance de l'ASL de Pont de Rhaud.

le 21 septembre: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 21 septembre: Plan de massif de l'Arbois.

le 23 septembre: Conseil d'Administration du Syndicat.

le 23 septembre: Concertation sur LGV Marseille-Nice.

du 24 septembre au 1^{er} octobre: Concertation sur l'Agenda 21 du Pays d'Aubagne et de l'Étoile. Le Syndicat a pris part à certaines des rencontres.

le 25 septembre: Fête du PNR des Alpilles à Lamanon.

le 26 septembre: AG du CERPAM à Mimet.

le 27 septembre: Présentation de la démarche ProForBio-Med à Valabre pour l'animation de la forêt privée dans la mobilisation du bois énergie.

le 27 septembre: Comité consultatif du PIDAF de la Trévarresse à Rognes.

le 7 octobre: GT LGV, secteur Pays d'Aubagne-Ste Baume.

le 10 octobre: Ouverture de l'antenne d'ALCINA à Aix. Une occasion conviviale informelle mais efficace de coordonner les actions des différents acteurs.

le 12 octobre: Formation CoFor aux OLD à Coudoux.

le 12 octobre: Réunion Plan de Massif Ste Baume.

le 13 octobre: Charte forestière de la CPA: GT économie.

le 14 octobre: CRFPF à la préfecture de région.

le 15 octobre: AG de Forêt Méditerranéenne dans l'Hérault.

le 17 octobre: Réunion Plan de Massif du sud Régagnas.

le 20 octobre: Journée des Présidents à la Fédération à Paris. L'accent a été mis sur les actions de communication et sur la nécessaire vigilance à l'égard de la réglementation environnementale qui se met en place: schéma régional de cohérence écologique, trames verte et bleue, stratégie de création des aires protégées, ...

le 21 octobre: Visite d'un chantier modèle de la Coopérative à Orgon: organisation exemplaire de l'abattage, valorisation des bois en plusieurs produits avec plus value et diffusion dans plusieurs circuits simultanés.

le 21 octobre: Journée de la construction bois à Arles.

le 25 octobre: Réunion de travail sur la mobilisation et l'utilisation du bois énergie en circuit court en mairie de Lambesc.

le 2 novembre: Réunion du Bureau du Syndicat.

les 3 et 4 novembre: Assises du Bois à Aix organisées par le PRIDES. Visites de réalisations exemplaires de construction bois et colloque autour de trois thèmes: affirmer les bois locaux dans la construction, oser le bois en tant que maître d'ouvrage et construire en bois: solutions techniques de demain. Clôture par la remise des Trophées du Bois récompensant les meilleures réalisations de construction bois. Une grande réussite!

le 3 novembre: Réunion technique de la filière bois du Plan de massif du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

le 3 novembre: Comité technique du schéma de fréquentation du PNR Alpilles.

le 8 novembre: Comité de pilotage Plan de Massif du sud Régagnas.

le 9 novembre: Comité de pilotage Plan de Massif Ouest Sainte-Baume.

le 16 novembre: Comité de pilotage Forêt Modèle organisé par la Région, au Roy René.

du 17 au 19 novembre: Foresterranéé'11: manifestation triennale de l'Association Forêt Méditerranéenne à l'Étang des Aulnes sur le thème: "Usages, biodiversité et forêt méditerranéenne". Avec notamment une intervention du Directeur Général de notre Fédération sur la réglementation environnementale.

le 17 novembre: Forum Paysages bâtis organisé par le PNR des Alpilles.

le 17 novembre: Réception des travaux du schéma de fréquentation du PNR des Alpilles.

le 25 novembre: Inauguration du Pavillon du Roy René rénové.

le 28 novembre: AG du Syndicat 06. Nous sommes invités.

Ça se passera:

le 1^{er} décembre: Pôle métier forêt du CRIGE à l'Arbois: GT "desserte forestière".

le 5 décembre: Réunion de travail avec le Conseil Général et les Communes forestières sur les servitudes.

les 8 et 9 décembre: Audit de l'entité régionale PEFC

le 12 décembre: Comité d'élaboration du PPRDF à la chambre régionale d'Agriculture: discussion sur les fiches par massif. Un moment qui devra être décisif dans le projet de mobilisation forestières des prochaines années.

le 16 décembre: Réunions du Bureau et du CA du Syndicat

le 6 janvier 2012: Réunion du Bureau à laquelle les ASL seront invitées.

Le Syndicat est invité et a contribué à d'autres travaux. Par manque de place, nous avons dû renoncer à les faire figurer tous, comme à développer plus en détail sa participation aux rencontres ci-dessus.